



Infolettre n° 64

Avril 2016

Contact : info@aepl.eu

Que faut-il penser de l'accord entre l'Union européenne et la Turquie du vendredi 18 mars 2016 ?

“Tout compromis repose sur des concessions mutuelles, mais il ne saurait y avoir de concessions mutuelles lorsqu'il s'agit de principes fondamentaux.” Gandhi

Introduction

Beaucoup de critiques ont récemment été émises à l'encontre de la position de l'Union européenne vis-à-vis des problèmes causés par l'afflux massif de migrants illégaux quittant la Turquie pour les îles grecques de la mer Egée. Parmi ces migrants figurent bien entendu les Syriens qui fuient la guerre civile qui y sévit, mais aussi des migrants en provenance d'autres pays, comme l'Afghanistan, l'Irak et bien d'autres, surtout africains, que les migrants fuient pour rechercher de meilleures conditions de vie en Europe. On distingue ainsi les migrants politiques, qui nécessitent une protection internationale et les migrants économiques, qui n'en nécessitent pas et que l'Europe a choisi de ne pas accepter. De cette distinction en découle une autre entre les pays « sûrs », dont proviendraient les migrants économiques, et les pays « non sûrs », qui sont ceux en guerre. Une des conditions essentielles pour que les renvois envisagés puissent se faire légalement est que la Grèce reconnaisse formellement la Turquie comme un pays sûr, ce qui devrait être prochainement confirmé juridiquement mais que par exemple Amnesty International conteste, en accusant la Turquie de renvoyer une centaine de Syriens chaque jour en Syrie.

Porter sur cet accord du vendredi 18 mars un jugement de conformité avec nos valeurs est difficile, car s'il semble opportun de d'abord analyser objectivement ce qui a été communiqué officiellement à propos de cet accord, objet de la présente infolettre, un véritable jugement de valeur ne pourra être formulé qu'après sa mise en œuvre à partir du 4 avril.

Il faut rappeler que cet accord a été précédé d'un premier plan d'action commun UE- Turquie adopté le 15 octobre 2015 mais resté largement lettre morte. Un nouveau schéma d'accord, très critiqué au regard des lois internationales sur les migrants et les réfugiés, a été concocté hâtivement le 7 mars 2016 entre essentiellement la chancelière Merkel, le ministre des affaires étrangères turc Davutoglu et le premier ministre des Pays-Bas, Mark Rutte, en tant que président tournant du Conseil de ministres. Ni les 26 autres chefs d'État ou de gouvernement, ni même le président du Conseil européen, Donald Tusk, n'étaient au

courant. L'ayant découvert le soir même du Conseil européen, ils en ont renvoyé l'examen de conformité juridique au sommet du 18 Mars.

Que contient donc cet accord ?

L'objectif de l'accord est de tarir le flux des migrants qui prennent des embarcations de fortune qui leur sont fournis par des trafiquants à des coûts extrêmement élevés pour traverser, au risque de leur vie, la mer qui sépare les côtes turques des îles grecques, et donc de l'Europe.

L'élément principal est bien le renvoi systématique de tous les migrants, Syriens ou autres, qui arriveront sur les îles grecques à partir de la Turquie, à compter du dimanche 20 mars. Selon le schéma adopté dit du « un pour un », tout renvoi vers la Turquie s'accompagnera de la réinstallation dans un des pays volontaires de l'Union européenne d'un réfugié syrien enregistré en Turquie. Les renvois et les réinstallations doivent commencer le même jour, le 4 avril. C'est ce renvoi systématique qui pose des problèmes non seulement juridiques, mais surtout éthiques.

Certes, par rapport au premier projet du 7 mars, il n'y a plus d'expulsion collective ni de refoulement. En effet, le nouvel accord prévoit que tous les migrants seront dûment enregistrés à leur arrivée en Grèce, et leur éventuelle demande d'asile en Grèce traitée individuellement. Les juristes assurent que cela rend le dispositif prévu conforme aux lois internationales et européennes. Mais quel espoir reste-t-il à ces migrants qui ont risqué leur vie? Car combien seront-ils à être finalement accueillis en Europe? Dans cette attente, quelles seront leurs conditions de vie en Turquie? Il est bien entendu que ceux qui demandent l'asile en Grèce ne seront en principe pas renvoyés.

L'ampleur très limitée du plan surprend au regard des 2,7 millions de réfugiés accueillis en Turquie et d'autres centaines de milliers dans les pays limitrophes de la Syrie (Jordanie et Liban essentiellement) car il porte finalement sur seulement 72 000 places dont 18 000 places d'accueil de réfugiés que certains États membres s'étaient engagés à accueillir déjà l'année dernière au mois de juillet. C'est la Commission européenne qui est chargée de coordonner cette entreprise «herculéenne» qui nécessitera 4000 personnes en provenance des États membres volontaires (pour l'instant une vingtaine seulement), et un budget estimé à 300 millions d'euros à financer par le budget européen de 2016. La Commission estime en effet que l'opération nécessitera un bon millier de juges, experts de l'asile et interprètes, environ 1800 policiers ainsi que 1000 militaires et agents de sécurité. Il s'agit pour eux d'aider la Grèce à enregistrer les migrants à leur arrivée, leurs éventuelles candidatures à l'asile en Grèce, puis à traiter individuellement toutes les candidatures pour un tel asile en Grèce, ainsi que les recours éventuels en cas de refus, et enfin mettre en place leur accueil.

Il est précisé qu'il s'agit d'une mesure temporaire et extraordinaire qui devrait se terminer lorsqu'il aura été mis fin aux traversées illégales et meurtrières, organisées par les trafiquants, entre la Turquie et les îles grecques ou, comme le prévoit l'accord, que le mécanisme aura prouvé qu'il ne fonctionne pas.

Qu'en est-il des milliards promis à la Turquie ?

Un premier montant de 3 milliards avait été accordé l'an passé dans le cadre d'une facilité pour les réfugiés en Turquie qui devait assurer le financement de projets en faveur de ces personnes sous protection temporaire : une première liste de projets concrets notamment dans le domaine de la santé, l'éducation, les infrastructures des zones concernées par l'accueil de réfugiés, l'aide alimentaire, ainsi que d'autres dépenses courantes ont déjà été financées mais d'autres projets devraient être déterminés incessamment et rapidement mis en œuvre. Une fois que cette première tranche de 3 milliards aura été utilisée, une tranche

additionnelle d'un même montant sera mobilisée d'ici à la fin 2018. Il s'agit donc bien de dépenses en faveur des réfugiés. Il convient d'ailleurs de souligner que comme la Turquie n'est pas le seul pays d'accueil des réfugiés syriens, bien qu'elle soit celle qui en supporte la plus grande charge, le Liban, la Jordanie et l'Irak ainsi que les Syriens déplacés en Syrie ont également reçu une assistance de 4,2 milliards financés par l'Union européenne.

L'Union européenne, ayant constaté déjà en l'an 2015 le manque flagrant de solidarité entre ses Etats membres sur la répartition des places d'accueil et encore plus cette année au fil des murs barbelés dressés individuellement par ceux se trouvant sur la route des Balkans, et donc son incapacité d'accueillir physiquement les migrants qui frappent à sa porte, a choisi de mettre plutôt la main à son portefeuille. N'y perd-elle pas un peu son âme et ne renonce-t-elle pas ainsi aux valeurs de solidarité et d'humanisme dont elle s'est pourtant fait le chantre de par le monde ?

La Turquie a-t-elle un avenir européen?

Les contreparties offertes par l'UE à la Turquie ne peuvent faire illusion en ce qui concerne l'accélération des négociations pour l'adhésion de la Turquie: seul un domaine supplémentaire –le budget- au lieu des cinq initialement envisagés par la Commission, sera examiné sous la présidence néerlandaise. Ce qui semble prouver que l'accession de la Turquie reste une chimère.

Par ailleurs, on ne peut que constater tous les jours la dérive autoritaire du président Erdogan, la liberté d'expression muselée par la mise sous tutelle des journaux d'opposition, (notamment à la veille des rencontres EU-Turquie), la Cour constitutionnelle accusée et menacée. Dans les deux cas, c'est au cœur de l'Etat de droit que s'attaquent le président turc et son parti islamo- conservateur. En d'autres termes, la Turquie ne remplit certainement pas les critères d'adhésion politiques dits de Copenhague. Voilà une deuxième raison de penser que l'accession de la Turquie reste une chimère.

Quant à la question d'accélérer la libéralisation des visas pour les citoyens turcs voulant se rendre dans l'espace Schengen pour fin juin au plus tard, elle est tributaire du fait que la Turquie prenne toutes les mesures législatives et réglementaires auxquelles elle s'est engagée en 2013. Pour ce faire, la Turquie doit remplir les 72 critères d'un document communautaire intitulé "Feuille de route pour les visas". Vous avez dit pour fin juin au plus tard?

Questions

Il faudra évidemment suivre attentivement la mise en œuvre sur le terrain, qui s'avère déjà extrêmement difficile, et surtout vérifier que les trafiquants ont été découragés, sinon arrêtés et remis à la justice, les migrants eux-mêmes ne voulant plus emprunter ces voies d'accès maritimes. Il est évidemment à craindre que d'autres voies s'ouvrent, notamment en passant par le sud de l'Italie (Lampedusa) ou de l'Espagne. (Bien entendu, ...meilleure solution, tombe) On peut aussi espérer que la communauté internationale, l'ONU, se saisisse davantage de cette crise et recherche des solutions internationales (et non seulement européennes) comme ce fut le cas lors de la dernière grande crise des années 80 pour l'accueil des réfugiés indochinois.

Au-delà du constat de la lecture de cet accord, on peut déjà se poser plusieurs questions

Toute l'Europe a-t-elle abandonné, comme certains le lui reprochent, ses responsabilités humanitaires envers les réfugiés et ses valeurs fondamentales de devoir d'accueil et de respect de la dignité humaine ?

Ou faut-il plutôt recentrer les critiques sur les responsables politiques populistes qui font fi de cette éthique et de ces valeurs humanistes, par exemple en Hongrie, en Pologne ou au Danemark ?

Doit-on dénoncer qu'une sorte de realpolitik en matière de migrants et de réfugiés ait pris le pas sur les élans de générosité que portait la chancelière Merkel au début de la crise ? Ou jugez-vous que l'accord, dans lequel Mme. Merkel a joué une part importante, est une solution réaliste, mais sans doute cynique, pour mettre un terme au flux des réfugiés? N'y avait-il plus d'autres et de meilleures solutions pour calmer les tensions entre Etats membres ?

Peut-on réellement admettre que la Turquie est « un pays sûr » pour les réfugiés qui sont renvoyés vers elle, et ne doit-on pas craindre, comme Amnesty International, qu'elle renvoie les Syriens dans leur pays, comme elle le fait pour les Afghans et les Pakistanais ?

Le Conseil d'Administration

De l'AEPL